

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 5 AOUT 2008

L'an deux mille huit, le mardi 5 du mois d'août à 19 heures, le conseil municipal de la commune de La Roquebrussanne, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, dans la cour de l'ancienne école, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros.

Date de la convocation du Conseil : 29 juillet 2008

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 11, **Représentés** : 5, **Votants** : 16, **Absents** : 8

Conseillers Municipaux présents : Mesdames et Messieurs

Michel Gros, Alain Sanglier, Letizia Camier, Jean-Baptiste Hamiti, Suzanne Baudino, Luc Verney, Nathalie Wetter, Lionel Nicolas, Odile Guillerm, Denis Carel et Frédéric Le Mort.

Conseillers absents ayant donné procuration :

Marie-Paule Scalisi	pouvoir à Michel Gros,
Gaël Barrial Du Breuil	pouvoir à Letizia Camier,
Marinette Nano	pouvoir à Odile Guillerm,
Michel Veroux	pouvoir à Alain Sanglier,
Gérard Pompey	pouvoir à Suzanne Baudino.

Conseillers Municipaux absents : Madame et Messieurs

Jeannette Lesou, Lionel Brouquier et Christophe Pedoussaut.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Baptiste Hamiti.

Questions à l'ordre du jour :

- 1) S.E.E.R.C. : approbation du rapport 2007
 - a) concernant le service de l'eau potable
 - b) concernant le service de l'assainissement collectif
- 2) Sived : approbation du rapport 2007 concernant le prix et la qualité du service déchets
- 3) Sivu de la Loube : modification des statuts
- 4) Autorisation de signer une convention avec E.D.F.
- 5) Autorisation de signer une convention avec S.F.R.
- 6) Décisions modificatives
 - a) Budget de la commune
 - b) Budget de l'eau et de l'assainissement
- 7) Dérogations à la carte scolaire
 - a) Enfant Bouraoui
 - b) Enfant Louis

Question supplémentaire :

- 8) Motion contre le projet d'exploitation d'un centre d'enfouissement de déchets

Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 26 mai 2008

Question supplémentaire :

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de rajouter une question supplémentaire qui n'a pas été inscrite à l'ordre du jour :

Objet n°8 : Motion contre le projet d'exploitation d'un centre d'enfouissement de déchets

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

ACCEPTE que cette question soit rajoutée à l'ordre du jour.

Objet n° 1-a : Rapport annuel 2007 de la S. E. E. R. C. déléataire du service public de l'eau potable

Conformément aux dispositions de la Loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995, dont les modalités d'application sont précitées dans le décret n°95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire présente, au Conseil Municipal, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Les rapports annuels technique et financier pour l'année 2007, permettent une information détaillée sur le fonctionnement du service.

Cette présentation n'est pas suivie d'un débat du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel pour 2007 concernant le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Objet n° 1-b : Rapport annuel 2007 de la S. E. E. R. C. déléataire du service public de l'assainissement collectif

Conformément aux dispositions de la Loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995, dont les modalités d'application sont précitées dans le décret n°95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire présente, au Conseil Municipal, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif.

Les rapports annuels technique et financier pour l'année 2007, permettent une information détaillée sur le fonctionnement du service.

Cette présentation n'est pas suivie d'un débat du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel pour 2007 concernant le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Objet n° 2 : S. I. V. E. D. : approbation du rapport d'activité 2007

Monsieur le Maire rappelle que la commune est membre du Syndicat Intercommunal de Valorisation et d'Élimination des Déchets. Il donne la parole à Monsieur Sanglier qui présente le rapport annuel d'activité, pour l'année 2007, concernant le prix et la qualité du service déchets.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel d'activité 2007 concernant le prix et la qualité du service déchets confié au Syndicat Intercommunal de Valorisation et d'Élimination des Déchets.

Objet n°3 : S. I. V. U. des Espaces Naturels du Massif de la Loube modification des statuts

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente du S.I.V.U. des Espaces Naturels du Massif de la Loube. Les communes de Correns, Sainte Anastasie et Le Val ayant demandé à adhérer, le syndicat a modifié l'article 1 de ses statuts lors de son comité syndical du 13 juin dernier, portant ainsi à 14 le nombre total des communes membres. Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette modification de statuts.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

APPROUVE la modification de l'article 1 des statuts du S.I.V.U. des Espaces Naturels du Massif de la Loube.

Objet n°4 : Autorisation de signer une convention avec E. D. F.

E. D. F. propose un ensemble d'informations mises en ligne sur internet. Afin de pouvoir accéder à cette offre, il convient d'autoriser Monsieur le Maire signer la convention "Di@lege internet".

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avec E. D. F., la convention "Di@lege internet".

Objet n°5 : Autorisation de signer une convention avec S. F. R.

Il est proposé par S. F. R. une convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie. La commune s'engage à mettre à disposition de S.F.R. le terrain cadastré H 306, situé près de l'ancien stade municipal dont elle est propriétaire. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avec S. F. R. une convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie.

Objet n°6-a : Décision modificative n°1 (budget commune)

Afin de procéder à l'annulation de deux titres de recette, il convient d'inscrire des crédits à l'article D 673 du chapitre 67 charges exceptionnelles de la section de fonctionnement du budget de la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la décision modificative suivante :

Article	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 6411	Personnel titulaire	3 029,40 €	
D 673	Titres annulés sur exercices antérieurs		3 029,40 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 (budget commune) proposé par Monsieur le Maire.

Objet n°6-b : Décision modificative n°1 (budget de l'eau et de l'assainissement)

Afin de pouvoir procéder au règlement de deux factures en section d'investissement, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la décision modificative n°1 (budget de l'eau et de l'assainissement) suivante :

Article	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 21758-1	Station d'épuration		380,00 €
D 2315-10	Liaison inter-châteaux		359,66 €
D 2315-13	Travaux d'assainissement	739,66 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 (budget de l'eau et de l'assainissement) proposé par Monsieur le Maire.

Objet n°7-a : Dérogation à la carte scolaire (pour l'enfant Bouraoui)

Monsieur le Maire a été saisi d'une demande de Monsieur et Madame Bouraoui qui sollicitent une dérogation afin d'inscrire leur fille Line à l'école maternelle de La Garde pour l'année scolaire 2008-2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur et Madame Bouraoui à inscrire leur fille Line à l'école de La Garde pour l'année scolaire 2008-2009.

Objet n°7-b : Dérogation à la carte scolaire (pour l'enfant Louis)

Monsieur le Maire a été saisi d'une demande de dérogation afin d'inscrire l'enfant Joan Louis à l'école maternelle de Néoules pour l'année scolaire 2008-2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

ACCORDE à l'enfant Joan Louis une dérogation afin d'être inscrit à l'école maternelle de Néoules pour l'année scolaire 2008-2009.

Question supplémentaire :

**Objet n°8 : Motion contre
le projet d'exploitation d'un centre d'enfouissement de déchets**

Une enquête publique concernant l'exploitation, par la Société Valsud, d'un centre d'enfouissement de déchets débutera le 15 septembre prochain.

Ce projet est proche de la ressource en eau située dans les anciennes mines de bauxite de la commune de Mazaugues.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer contre ce projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

SE PRONONCE contre le projet d'exploitation par la Société Valsud d'un centre d'enfouissement de déchets à proximité de la ressource en eau située dans les anciennes mines de bauxite de la commune de Mazaugues

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h52.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE MAIRE,

JEAN BAPTISTE HAMITI

MICHEL GROS